

RÉDUCTION ÉTUDIANTE - TARIF RÉDUIT

Les étudiants inscrits dans l'enseignement préscolaire, fondamental, secondaire, technique, supérieur ou en formation postuniversitaire ont droit à payer la moitié du prix des billets pour les concerts, spectacles, événements culturels et artistiques, sur présentation de leur carte d'étudiant.

Dans les transports publics, comme les bus, le métro et les trains, l'étudiant a également droit au demi-tarif. Certaines localités offrent même la gratuité, sous certaines conditions, comme être étudiant à faible revenu et bénéficiaire de programmes sociaux. Pour plus d'informations, contactez la SPTrans, le Métro, la CPTM ou le secrétariat des transports de votre ville.

Remarque: Ces avantages ne s'appliquent pas aux personnes inscrites à des cours libres.

COURS LIBRES

Il existe une large offre de cours libres, tels que arts, langues, informatique, artisanat, formation professionnelle, entre autres. Ces cours peuvent être gratuits, lorsqu'ils sont proposés par des institutions publiques, organisations philanthropiques ou ONG, ou payants, lorsqu'ils sont offerts par des entreprises privées. Dans ce cas, il s'agit d'une relation de consommation régie par le Code de défense du consommateur.

ATTENTION

- Méfiez-vous des écoles qui promettent un emploi garanti à la fin du cours, car aucune entreprise ne peut garantir l'insertion professionnelle de l'élève. Si l'entreprise promet un emploi à l'issue de n'importe quel cours, il peut s'agir d'une arnaque aux bourses d'études. N'acceptez pas et signalez-la au Procon-SP.
- Avant de vous inscrire, visitez les lieux, vérifiez les installations et les ressources, discutez avec d'autres élèves et, si possible, assistez à un cours d'essai.
- Attention aux cours dits gratuits qui ne facturent que le matériel pédagogique. En plus de payer des montants élevés, si vous êtes insatisfait du cours, il sera probablement difficile de retourner le matériel et d'obtenir un remboursement.
- Attention aux formations professionnelles avec certification. Selon le domaine, le cours doit être reconnu par l'organisme professionnel compétent.

ANNULATION

Les conditions d'annulation du cours libre doivent être clairement stipulées dans le contrat. Si l'inscription a eu lieu en dehors de l'établissement commercial (internet, WhatsApp, téléphone, à domicile), le consommateur dispose d'un délai de 7 (sept) jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, avec droit au remboursement immédiat des sommes versées.

Formalisez la demande d'annulation par écrit (manuscrite, message texte, e-mail) dans ce délai, envoyez-la à l'entreprise et conservez la preuve d'envoi.

CONTACTS UTILES:

SP Trans (Carte de transport - bus, métro et train):

Rua Boa Vista, 236 - Centro - São Paulo/SP

Horaires d'ouverture : de 8h à 17h, du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Téléphone: 156

<https://www.sptrans.com.br/fale-conosco/>

Etec: <https://www.cps.sp.gov.br/>

Ministère de l'Éducation (MEC): mecsp.metasix.solutions/portal

Téléphone: 0800-616161

PROCON-SP - CANAUX DE SERVICE



Site web: www.procon.sp.gov.br



Appelez 151 (dans la ville de São Paulo)
du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h.



Service en personne dans la ville de São Paulo rendez-vous obligatoire :
procon.agendasp.sp.gov.br/eagenda.web/procon



Autres municipalités : consultez la mairie de votre ville ou le site web de Procon-SP.



Médiateur: fala.sp.gov.br



@proconsp



@proconspoficial



@TVProconSP

DROITS FONDAMENTAUX DU CONSOMMATEUR POUR LES RÉFUGIÉS ET LES IMMIGRANTS

ÉDUCATION

Réalisation:

PROCONSP

Secretaria da **Justiça e Cidadania** **SÃO PAULO**
GOVERNO DO ESTADO
SÃO PAULO SÃO TODOS

Soutien et collaboration:

UNHCR ACNUR
Agência das ONU para Refugiados

Caritas
Associação de São Paulo

FAMBRAS
FEDERAÇÃO DAS ASSOCIAÇÕES FAMILIARES DO BRASIL
فدراسون العائليون في البرازيل

MISSÃO PAZ

Toutes les personnes entrant volontairement ou en tant que réfugiées, quelle que soit leur nationalité, **bénéficient des mêmes droits de consommation que les citoyens brésiliens**, conformément à la loi n° 8.078 de 1990, connue sous le nom de Code de défense du consommateur (CDC).

Le Procon-SP est un organisme public créé pour protéger et défendre ces droits, en fournissant des services gratuits aux consommateurs.

Les réfugiés et les immigrants titulaires de documents provisoires ont le droit d'obtenir un CPF (Enregistrement individuel) délivré par le Service fédéral des impôts. Ce document leur permet d'accéder à des services de base gratuits, tels que les soins médicaux dispensés par le système de santé publique (SUS), ainsi qu'aux services disponibles sur le marché de la consommation.

ÉDUCATION

Consultez nos conseils et recommandations concernant l'accès et la souscription aux services éducatifs au Brésil.

L'ÉDUCATION PUBLIQUE ET GRATUITE EST UN DROIT POUR TOUS

Au Brésil, l'éducation est un droit social garanti par l'article 6 de la Constitution fédérale. L'État est tenu d'offrir une éducation scolaire publique à toute la population.

L'enseignement de base, qui comprend l'école maternelle, l'enseignement fondamental et le lycée, est gratuit de 4 à 17 ans, conformément à la Loi sur les Directives et Bases de l'Éducation. Sont également assurés, gratuitement, l'éducation de la petite enfance (pour les enfants de 3 à 5 ans) et celle des adultes (à partir de 15 ans) qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu terminer l'enseignement fondamental ou secondaire régulier.

L'inscription dans le réseau public d'enseignement doit être faite dans n'importe quel établissement public par l'élève majeur ou par son représentant légal, s'il est mineur.

Ceux qui souhaitent se spécialiser pour entrer sur le marché du travail peuvent se diriger vers les écoles techniques de l'État (Etec), qui sont gratuites et offrent plus de 262 cours en enseignement technique, intégré, secondaire et en spécialisation technique. L'admission se fait par un concours appelé "vestibulinho".

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez l'Etec plus proche de votre région:
<https://www.cps.sp.gov.br/etec/etecs/>

RÉSEAU PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT

Au Brésil, il est également possible de suivre l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base (école maternelle, enseignement fondamental et lycée) ainsi que l'enseignement supérieur dans le réseau privé. Dans ce cas, il s'agit d'une relation de consommation, puisque vous paierez pour le service ; il est donc important d'être attentif à vos droits.

CONTRAT ET FRAIS D'INSCRIPTION

Le contrat avec l'établissement d'enseignement doit être lu attentivement. Conformément à l'article 31 du Code de défense du consommateur, il doit contenir des informations exactes, claires et précises. En cas de doute, demandez des éclaircissements à l'école avant

de signer. Le montant total du service peut couvrir un semestre (semestrialité) ou une année (annualité) et est divisé en mensualités. De plus, les établissements facturent généralement des frais d'inscription, qui doivent être déduits du montant total ou répartis dans les mensualités, lesquelles ne peuvent pas dépasser 12 (douze) par an.

De plus, les établissements facturent généralement des frais d'inscription, qui doivent être déduits du montant total ou répartis dans les mensualités, lesquelles ne peuvent pas dépasser 12 (douze) par an.

RÉAJUSTEMENT DU MONTANT DE LA MENSUALITÉ

L'augmentation annuelle du montant des mensualités est légale, mais elle doit être proportionnelle à la variation des coûts supportés par l'établissement durant la période, comme l'augmentation des dépenses avec le personnel ou les investissements dans les infrastructures. Le tableau détaillé de ces dépenses doit être mis à disposition du consommateur, sur demande adressée à l'établissement.

FOURNITURES SCOLAIRES

Lors de l'achat de fournitures scolaires, le consommateur est libre de faire des recherches et de comparer les prix. Ainsi, l'école ne peut pas imposer un magasin spécifique ni exiger une marque, car cela constituerait une vente liée, interdite par le Code de défense du consommateur. La seule exception concerne l'achat de fascicules pédagogiques spécifiques au système d'enseignement adopté par l'établissement.

De même, les matériaux d'usage collectif, comme le papier hygiénique ou les produits de nettoyage, ne peuvent pas être exigés de la part de l'élève.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les cours d'enseignement supérieur au Brésil ne sont valables que s'ils sont autorisés et reconnus par le MEC – Ministère de l'Éducation. Cela garantit que les établissements respectent un niveau de qualité dans leurs formations.



Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement privé, consultez le portail E-MEC (<https://emec.mec.gov.br/>) pour vérifier si le cours est autorisé et reconnu.